

À l'approche des week-ends prolongés du mois de mai, des examens, des voyages scolaires et des congés d'été, la préfecture recommande aux usagers de vérifier dès à présent la validité des papiers d'identité.

Les demandes de titre d'identité, ou de renouvellement si nécessaire, doivent être déposées dès maintenant, afin de limiter les délais d'attente et d'obtention.

Nous vous invitons à consulter la page <https://sainte-marie35.fr/droits-et-demarches/> de notre site pour connaître les démarches à effectuer.